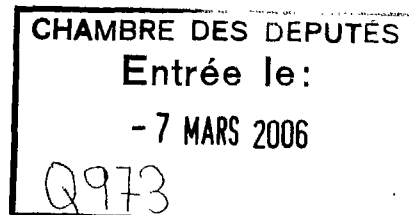




DÉI GRÉNG

Monsieur Lucien Weiler
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg



Luxembourg, le 7 mars 2006

Monsieur le Président,

Conformément à notre règlement interne, je souhaite poser la question parlementaire suivante à Madame Marie-Josée Jacobs, Ministre de la Famille et de l'Intégration.

A la suite d'une visite à Zurich le 26 janvier 2006, les membres de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration ont pu constater qu'en Suisse, la répartition des logements pour demandeurs d'asile est calculée au prorata du nombre d'habitants des communes, garantissant ainsi une répartition équitable de l'effort national.

Dans ce contexte, je me permets de poser les questions suivantes :

- Quelle est actuellement la répartition des demandeurs d'asile par commune au Luxembourg ?
- Le Gouvernement ne pourrait-il pas s'inspirer de cette procédure suisse pour l'appliquer également au Luxembourg ?

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Felix Braz
député